

AR PREFECTURE

016-211601687-20201019-20201003DE
Regu le 20/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt
En exercice : 15 Le 19 octobre à 18 heures 30
Présents : 9 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 11 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2020
PRESENTS : MMES CHARLES – SCHROEDER – STAËL – TABEL
MM. BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –
HUBERT – JUANOLA
EXCUSES : MMES GUÉRIN – LESENNE – POT –
MM DESLANDES - SUTRE
ABSENT : M LEROY
POUVOIRS : MME LESENNE a donné pouvoir à M BOIVENT
M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

M HUBERT a été nommé secrétaire.

2020-10-03 D

Objet : Amortissement suite au remplacement de la lanterne dans le bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le point lumineux au chemin des Loges dans le bourg a été remplacé.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 367,81 € à partir de 2021.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres travaux du SDEG ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Monsieur le Maire propose d'amortir ce bien sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 73,56 € par an sur 4 ans et 73,57 € sur une année et ce à compter de 2021.

Fait à Jauldes, le 20 octobre 2020

Le Maire
Sébastien BOIVENT

